

## La *Jeanne d'Arc* d'Henri Wallon

Ma première remarque est que mon propos est subordonné à celui que va prononcer dans quelques quarts d'heure Yann Potin lorsqu'il traitera d'Henri Wallon, historien catholique. En effet, parmi tous les ouvrages de cet écrivain fécond, l'un des plus « catholiques » est précisément sa *Jeanne d'Arc*, y compris en raison de son rôle dans le processus qui aboutit à placer la Pucelle sur les autels et à lui rendre un culte public.

Ma deuxième remarque est pour revendiquer la légitimité de mon intervention. Sa *Jeanne d'Arc* vaut la peine d'être examinée de près, ne serait-ce que parce qu'elle a rencontré un grand succès (une demi-douzaine d'éditions, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs éditions plaisamment et savamment illustrées, des éditions abrégées <sup>1</sup>). Le livre était choisi comme prix dans les institutions catholiques. J'ai sous les yeux un exemplaire offert par G. Français, prêtre, directeur de Notre-Dame de Sainte-Croix, avenue du Roule à Neuilly (l'adresse n'a pas changé) comme prix d'honneur à l'élève Philippe Sudre, le 27 juillet 1887. Et on peut toujours se procurer à la demande pour 8 ou 9 euros un tirage du livre en passant par Abebooks. Il y a deux ans, j'ai publié avec deux collègues une assez copieuse *Jeanne d'Arc, histoire et dictionnaire*<sup>2</sup>, l'un de mes regrets est qu'il ne comporte pas une entrée « Wallon » alors qu'il y a une entrée « Michelet », une entrée « Quicherat », une entrée « Guido Goerres », une entrée « Anatole France », une entrée « Pierre Champion », une entrée « Paul Doncoeur », une entrée « Pierre Marot », une entrée « Régine Pernoud »... Ce sera pour une seconde édition, si elle voit jamais le jour. A notre décharge, Wallon est quand même cité huit fois dans le corps de l'ouvrage de même qu'il est cité huit ou neuf fois dans le livre majeur de Gerd Krumeich, *Jeanne d'Arc in*

---

<sup>1</sup> On peut parler d'un authentique succès de librairie, même s'il est impossible, à ce stade, de connaître le chiffre des tirages.

<sup>2</sup> Philippe Contamine, Olivier Bouzy, Xavier Hélyary, *Jeanne d'Arc, histoire et dictionnaire*, Paris, 2012.

*der Geschichte. Historiographie, Politik, Kultur*<sup>3</sup>. J'ajoute que mon éminent confrère Jean Cluzel a abordé le sujet dans son livre de 2006, *Jeanne d'Arc, la politique par d'autres moyens*. Il y mentionne que Wallon fut interrogé comme « grand témoin » lors du procès de béatification et il cite son propos, d'après Philippe Boutry : « Présentement, je ne connais personne qui attaque Jeanne d'Arc, tout le monde la tire à soi, c'est ce qui fait souhaiter que l'Église la canonise bientôt et ne la laisse pas prendre par ceux à qui elle n'appartient pas »

<sup>4</sup> On songe ici à la fameuse parole de Léon XIII *Iohanna nostra est* <sup>5</sup>.

Lorsqu'il publia en 1860 la première édition de son livre, chez Hachette, Henri Wallon, alors âgé de 48 ans, était un personnage considérable, une autorité : École normale supérieure (1831), agrégation secondaire d'histoire, doctorat ès lettres (1837) (avec une thèse principale sur le droit d'asile <sup>6</sup>). Il fut chargé de conférences d'histoire ancienne à l'École normale supérieure après avoir été dans cette fonction le suppléant de Michelet (1837). Il passa le concours de l'agrégation de faculté en histoire (un titre qui a disparu depuis alors qu'il s'est par exemple maintenu dans les facultés de droit <sup>7</sup>), ce qui lui permit de devenir professeur à la faculté des lettres de Paris, ayant succédé, non sans combat, à François Guizot que les circonstances avaient contraint à l'exil. Il devint membre de l'Institut (à 38 ans !). Insistons sur ses liens avec Michelet. Son beau-frère, J. Jannet, lui-même professeur, lui écrit en 1833 : « M. Michelet, c'est l'homme qu'il te fallait comme maître » même si ton caractère raisonnable « te préservera des écarts où son imagination trop poétique entraîne parfois cet

---

<sup>3</sup> Sigmaringen, 1989.

<sup>4</sup> Jean Cluzel, *Jeanne d'Arc. La politique par d'autres moyens*, Paris, 2006. Voir p. 245.

<sup>5</sup> Philippe Contamine, « Jeanne d'Arc dans la mémoire des droites », dans *Histoire des droites en France*, sous la direction de Jean-François Sirinelli, t. Ii, *Cultures*, Paris, 1992, p. 411.

<sup>6</sup> Il voyait dans ce droit une illustration du dialogue entre la grâce et la justice.

<sup>7</sup> Il s'agissait d'une sorte d'inscription sur une liste d'aptitude : pour être nommé dans une faculté des lettres ou des sciences, il fallait figurer sur cette liste, sans que celle-ci donne droit automatiquement à un poste.

historien »<sup>8</sup>. Michelet le recommande en ces termes à Victor Cousin, alors ministre de l'Instruction publique : « C'est un jeune homme religieux et grave. C'est vraiment le *venerandus puer* de Virgile »<sup>9</sup> (l'expression latine est empruntée au *Culex*, un poème attribué à l'auteur de l'*Énéide*). En 1860, Wallon était déjà l'auteur d'un livre important, amplification en trois tomes d'un mémoire écrit en réponse à une question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques sur l'esclavage dans l'Antiquité<sup>10</sup>, avec un prolongement dans le monde de son temps, notamment aux Antilles (« il n'y a qu'un seul moyen de faire cesser les abus de l'esclavage, c'est de l'abolir »<sup>11</sup>). Il avait aussi à son actif des livres qu'on pourrait qualifier d'édification, ressortissant à l'apologétique<sup>12</sup>, écrits alors qu'il avait eu la douleur de perdre sa première épouse, qui lui avait donné six enfants.

Quel était l'état des « études johanniques » lorsque, j'imagine au début de la décennie 1850, il commença à songer à son livre ? Non seulement elles étaient en pleine effervescence mais encore elles avaient derrière elles une longue tradition, ce qu'on oublie trop. Car, contrairement à la doxa, l'Histoire n'a pas attendu Michelet pour s'intéresser à Jeanne d'Arc, celui-ci a consulté

---

<sup>8</sup> Cité dans la « Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Wallon », par Georges Perrot, *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 673. Voir la notice sur Henri Wallon dans *Institut de France. Le second siècle, 1895-1995*, t. II, *Membres et associés étrangers*, éd. Jean Leclant et Hervé Danesi, Paris, sd, p. 1434, qui fournit un résumé de sa carrière, la liste de ses principales publications ainsi que les références à plusieurs notices ou articles de dictionnaire le concernant.

<sup>9</sup> Georges Perrot, *op. cit.*, p. 676.

<sup>10</sup> Paris, 1847. L'ouvrage fut réédité en 1879.

<sup>11</sup> La formule ne laisse pas de surprendre : il y aurait donc, du moins au plan théorique, la possibilité d'un esclavage sans abus.

<sup>12</sup> *La Sainte Bible, résumée dans son histoire et dans son enseignement*, Paris, 1854 ; *De la croyance due à l'Évangile. Examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits évangéliques*, Paris, 1858. Cette veine devait se poursuivre pendant bien des années encore. En 1863, il se sentit obligé de répondre à son confrère Ernest Renan en publiant *La vie de Jésus et son nouvel historien*.

quelques originaux mais surtout il a puisé dans la documentation méticuleusement rassemblée à la veille de la Révolution par Clément de L'Averdy sur les manuscrits des procès<sup>13</sup>, dans l'étude consciencieuse et complète de Lebrun des Charmettes (1817), dans les publications d'Alexandre Buchon et de quelques autres compilateurs<sup>14</sup>. Tels furent ses matériaux. Ceci ne diminue en rien son génie littéraire<sup>15</sup>: non seulement, sans doute le premier, il a vu dans Jeanne d'Arc l'incarnation du peuple et de la patrie, mais encore il l'a située au cœur de son interprétation du Moyen Âge finissant. Dans son *Histoire de France*, son récit prend la suite de tout un développement sur *l'Imitation de Jésus-Christ*, cette grande œuvre de spiritualité, attribuée à Thomas à Kempis (1380-1471), qui date précisément de cette époque, ce qui l'amène à écrire : « L'imitation de Jésus-Christ, sa Passion reproduite dans la Pucelle, telle fut la rédemption de la France ». Jeanne d'Arc vue comme un Messie féminin. De plus, par sa date de parution, Michelet n'a pu se servir de la publication savante de Jules Quicherat, les cinq magnifiques volumes parus entre 1841 et 1849, bien qu'il ait su que l'édition par ses soins des deux procès, de condamnation et de réhabilitation, était en cours pour la Société de l'histoire de France.

Parmi les ouvrages que Wallon cite, outre les travaux de détail, ainsi sur le siège d'Orléans, figure *l'Histoire de France* d'Henri Martin. En revanche, sans doute parce que trop cléricale, il omet *l'Histoire de Jeanne d'Arc d'après les chroniques contemporaines, les recherches modernes, suivie de 1200 articles indiquant tout ce qui a été publié sur cette héroïne*, par l'abbé de Beauregard<sup>16</sup>. Les éditions suivantes de son livre ajouteront d'autres titres, notamment les travaux, extrêmement solides, d'Auguste Vallet de Viriville, avec lequel il

---

<sup>13</sup> Son travail est paru au t. III, 1790, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*.

<sup>14</sup> G. Rudler, *Michelet, historien de Jeanne d'Arc*, t. I, *La méthode, la critique*, Paris, 1925.

<sup>15</sup> *Id.*, *Michelet, historien de Jeanne d'Arc*, t. II, *Le pensée, l'art*, Paris 1926. Voir aussi son édition en deux volumes, t. I, *Le texte*, t. II, *Introduction et appareil critique*, Paris, 1925.

<sup>16</sup> Paris, 1847.

semble avoir été personnellement lié <sup>17</sup>.

Dans son ample notice parue en 1905 dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, une notice informée, attentive, perspicace, sur la vie et l'œuvre de Henri-Alexandre Wallon, mort en 1904, auquel il venait de succéder comme secrétaire perpétuel, l'helléniste Georges Perrot écrit :

« Sa *Jeanne d'Arc* était déjà un livre d'histoire mais c'était encore un acte de foi. S'il s'était décidé à choisir ce thème, à braver le péril de la comparaison qui s'imposait entre son œuvre et l'admirable récit de son maître Michelet, ce n'était pas seulement parce que Jeanne d'Arc, émue de "la grande pitié qu'il y avait au royaume de France", a donné sa vie pour son pays, c'était surtout parce que, dans l'héroïne du patriotisme, il voyait une sainte, une sainte dont il aurait voulu, par son témoignage, hâter la canonisation, suprême honneur qui lui semblait dû par l'Église à tant de vertu et à son pur sacrifice, à la victime que la lâcheté d'un évêque avait livrée au bûcher. Cette *Jeanne d'Arc* obtint de l'Académie française le prix Gobert et eut auprès du grand public un vif succès de lecture. De sévères critiques regrettent d'y trouver plutôt les allures de l'hagiographie que le ton de l'histoire » <sup>18</sup>.

Il faut dire que pour Perrot, le chef-d'œuvre de l'historien Wallon est plutôt que sa *Jeanne d'Arc*, plutôt que son *Saint Louis*, son *Richard II* <sup>19</sup>, bien oublié aujourd'hui, dont il eut peut-être l'idée en lisant les chroniques de Froissart, natif comme lui de Valenciennes.

Je me permettrai de ne pas suivre le jugement, un peu dédaigneux, de Georges Perrot. Non seulement Henri Wallon a joué un rôle, auprès de Pie IX et surtout auprès de Léon XIII, dans le processus qui, commencé en 1874, aboutit

---

<sup>17</sup> A cet érudit il ne reprochait guère qu'une chose : de parler de Jeanne Darc (ceci pour mieux en faire une fille du peuple...). Incontestablement, Wallon, au milieu de toutes ses activités, s'efforçait de suivre la bibliographie sur son sujet.

<sup>18</sup> Georges Perrot, *art. cit.*, p. 688.

<sup>19</sup> *Richard II, épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, 2 vol. , Paris 1864.

en 1920 à la canonisation de Jeanne d'Arc mais encore son livre, scruté à travers ses éditions successives, constitue un moment notable dans l'historiographie de la Pucelle. Le sujet lui tenait manifestement à cœur, il s'efforça de répondre aux critiques qui lui furent adressées, il tint à faire la recension dans *Le Correspondant*, revue du catholicisme libéral, de deux éditions des procès de Jeanne d'Arc, avec traduction <sup>20</sup>. Encore à la fin de sa vie, plus qu'octogénaire, il présidait au Sénat la commission qui souhaitait faire de la fête de Jeanne d'Arc une fête nationale et à ce titre prit la parole en 1894 contre les détracteurs du projet <sup>21</sup>.

Je reviens à 1860. Au point de départ, il ne s'agissait pas pour lui de dépasser Michelet mais de répondre à plusieurs points des *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* que Quicherat, ayant terminé son édition des procès et des autres sources, publia en 1850.

C'est ce que montre sa préface : « La vie de Jeanne d'Arc est un des épisodes les plus émouvants de nos annales : c'est comme une légende au milieu de l'histoire ; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes, comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle ». Par ce dernier mot, il exprimait d'emblée sa position. Suit un hommage à Quicherat dont l'œuvre, dit-il, « devait donner une impulsion nouvelle » aux études johanniques. Et il continue : il faut cependant éviter deux écueils, « trop confondre » et « trop distinguer ». « Trop confondre » ? « L'histoire a paru si merveilleuse en elle-même qu'on n'a pas vu

---

<sup>20</sup> Il s'agit des éditions d'Auguste Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1867, et d'Ernest O'Reilly, *Les deux Procès de condamnation, les enquêtes et la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, mis pour la première fois intégralement en français d'après les textes latins originaux officiels, avec notes, notices, éclaircissements, documents divers et introduction*, 2 vol., Paris, 1868.

<sup>21</sup> Voir dans le *Journal officiel* son discours du 8 juin 1894.

grand inconvénient à y joindre la légende ». Son idée est donc de s'en tenir aux faits assurés, selon la méthode positive et critique. Mais « trop distinguer » ?

« Les deux procès ont un caractère et un esprit bien opposés ; mais, peut-on dire qu'ils nous font de Jeanne d'Arc deux portraits différents ? et M. J. Quicherat, qui, comme éditeur de tous les deux, les pouvait voir du même œil l'un et l'autre, a-t-il raison de dire du second, dans ses *Aperçus nouveaux* : “Le procès de réhabilitation vint ensuite donner une tournure de commande aux souvenirs, qu'il eut au moins le mérite de fixer. – Il est la source de tout ce qu'ont écrit les chroniqueurs favorables à la Pucelle : il a fourni les traits de cette froide image qui a trop longtemps défrayé l'histoire, image d'une chaste fille venue pour rendre cœur à son roi, d'abord prise en défiance, puis écoutée et suivie ; malheureuse de sa réussite, puisque la reconnaissance du monarque, en la retenant plus qu'il n'aurait fallu, la précipita vers une funeste fin” ».

Certes Wallon, s'il faut choisir, préfère le premier procès. « Mais on ne peut pas tout dire de soi-même et les juges ont supprimé les témoins ». Le premier procès a donc d'inévitables et d'évidentes lacunes ; ces lacunes, c'est avec le second qu'il faut les remplir. « Le second procès a puisé aux sources du premier ». Wallon insiste sur le fait que le second procès donne de la Pucelle une image vivante, parfois inattendue et même contrastée. Elle n'y apparaît pas, à y regarder de près, une sainte de vitrail. Non, la piété de Jeanne n'est pas attestée par le seul second procès. Elle-même en parle ainsi que d'autres sources antérieures à la réhabilitation. On n'a pas le droit de dire que les deux procès offrent d'elle deux portraits différents. Ils sont complémentaires. Le second procès a été sollicité par les amis de Jeanne mais le premier, on l'oublie trop, par ses ennemis. Sous-entendu : à trop se fier au premier, on entre dans le jeu de ses juges <sup>22</sup>.

Wallon revient sur ce point dans les dernières pages du livre :

«Ce (second) procès, qui révisé et annule le jugement de Jeanne d'Arc, a subi une sorte de révision dans notre temps. Le contradictoire que les juges

---

<sup>22</sup> Je cite ici l'édition de 1860, p. I-X.

commissaires ont tant de fois assigné sans le voir jamais paraître s'est levé enfin, et nul ne contestera sa compétence : c'est celui qui a publié les deux procès»<sup>23</sup>.

En particulier, Wallon s'emploie à répondre à l'assertion avancée par Quicherat puis développée par Henri Martin : bien sûr, lors de la révision, des personnages qui auraient pu être interrogés ne l'ont pas été (et d'abord le roi), des pans entiers de la vie publique de la Pucelle ont été passés sous silence, on fut trop discret sur l'enquête de Poitiers (sous-entendu parce qu'elle aurait pu donner des arguments aux détracteurs de Jeanne d'Arc), tout cela est vrai mais c'est que le second procès ne cherchait pas à produire une histoire complète de la Pucelle mais seulement à contrebalancer les chefs d'accusation du premier procès. Une fois ce but atteint, il était inutile d'aller plus avant.

De même que Wallon réhabilite le procès de réhabilitation, il entend, par une lecture attentive, comparable à celle des théologiens et des canonistes consultés lors du second procès, montrer l'iniquité du procès de condamnation, en dépit d'une apparence de bonne foi et de régularité. Même les trois greffiers n'ont pas été si honnêtes qu'ils le soutinrent en 1450, 1452 et 1456. «Le procès-verbal n'offre pas en tout point ces caractères assurés de sincérité qu'on doit attendre de la justice ; le juge lui-même a pesé sur la rédaction pour la corrompre et l'altérer ». Manchon est un prêtre honnête mais il n'a pu entièrement résister aux pressions. Et pourtant, malgré elles, malgré lui, il a rendu justice à Jeanne. C'est qu'il y a chez elle « une telle force de raison, une telle vigueur de réplique, que sa parole, comme un glaive aigu, traverse tous les doubles du texte dûment collationné par les trois greffiers, Manchon, Taquel et Boisguillaume ; il y a de telles illuminations dans ses réponses que malgré les voiles de ce résumé si habilement serré on en est encore ébloui ». Et c'est pourquoi le premier procès en arrive à témoigner en faveur de l'accusée.

---

<sup>23</sup> P. 249 du t. II.



Ainsi Wallon est-il amené – il n'est pas le seul - à mettre sur le même plan les « authentiques » paroles de Jeanne, celles qui figurent dans ses lettres et dans ses réponses aux interrogatoires de Rouen, et celles qui sont citées ici ou là par les témoins du second procès.

Du même coup, ceux-ci deviennent habilités, à titre posthume, à comparaître lors du procès qui va s'ouvrir, celui de la béatification. « Quand l'Église jugera bon de la canoniser – elle vient de commencer (je cite l'édition de 1879)- le travail ne saurait être bien long car les enquêtes sont dès à présent entre les mains de tous. Jeanne a été toute sa vie une sainte et par sa mort une martyre : martyre des plus nobles causes auxquelles on puisse donner sa vie, martyre de son amour de la patrie, de sa pudeur et de sa foi en Celui qui l'envoya pour sauver la France »<sup>24</sup>.

On comprend qu'il ait envoyé son ouvrage, sous sa forme illustrée (ces illustrations justifieraient tout un commentaire, qui n'a pas sa place ici) à Pie IX qui répondit à son « cher fils et noble personne », alors ministre de l'Instruction publique et des cultes, par un bref élogieux mais prudent<sup>25</sup>. Peut-être Wallon espérait-il mieux mais nous ne sommes qu'en 1875.

Il combat ceux, tels Jean Simonde de Sismondi et Henri Martin, contre lequel il avait peut-être des griefs personnels<sup>26</sup>, pour qui « le procès de Rouen devient la lutte de l'inspiration contre l'autorité, du libre génie gaulois contre le clergé romain, et peu s'en faut qu'on ne dise du druidisme contre le catholicisme. On écarte les témoignages de la réhabilitation ; on admet sans réserve les actes dressés par les premiers juges, on adopte pleinement leur

---

<sup>24</sup> T. II, p. 379.

<sup>25</sup> Henri Wallon, *Jeanne d'Arc, édition illustrée d'après les monuments de l'art depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1876, p. I-III.

<sup>26</sup> En 1848, Martin avait été nommé professeur à la faculté des lettres de Paris, sans avoir les titres prévus, Wallon estimait en revanche que la chaire lui revenait de droit, d'où une protestation, qui aboutit en raison de l'évolution du contexte politique.

manière de voir, non pour condamner Jeanne, sans doute, mais pour frapper l'Église »<sup>27</sup>.

D'autres aspects de l'ouvrage pourraient être mis en vedette. Ainsi lorsqu'il polémiqua (courtoisement) avec le marquis Gaston du Fresne de Beaucourt, attaché à défendre la vieille thèse royaliste, apparue dès le XV<sup>e</sup> siècle, selon laquelle la mission providentielle de Jeanne d'Arc s'arrêtait au sacre de Reims<sup>28</sup>. L'ayant outrepassée de son propre chef, par vanité, par outrecuidance, elle ne pouvait connaître que des échecs, Dieu n'était plus à ses côtés, elle n'était plus une prophétesse inspirée, et Charles VII ne fit qu'en prendre acte, il l'abandonna comme le Ciel l'avait abandonnée<sup>29</sup>.

Au sujet de ses voix, de la lumière qui les entourait, des apparitions tangibles qui les accompagnaient, Wallon, dans la ligne du procès de réhabilitation, déclare que c'était une affaire secrète et que l'Église n'avait pas le pouvoir de se prononcer sur leur origine. Tout au plus, pouvait-elle donner son avis sur le contenu du message qu'elles transmettaient, sur sa finalité et sur ses résultats. *De hiis Ecclesia nihil judicare voluit*, comme le dit l'avocat Pierre Maugier. *In his enim secretis quilibet potest sequi opinionem propriam*. C'est d'ailleurs le point de vue du *Malleus maleficarum* : *Ecclesia non potest judicare nisi de hiis quae patent*<sup>30</sup>. Sans surprise, il écarte toute interprétation

---

<sup>27</sup> *Id.*, *Jeanne d'Arc*, édition de 1879, t. II, p. 358.

<sup>28</sup> Le *Journal du siège* lui fait dire : « Gentil roy, or est executé le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse le siege d'Orleans et que vous amenasse en ceste cité de Reins recevoir vostre saint sacre, en monstrant que vous estes vray roy et celuy auquel le royaume de France doit appartenir » (Jules Quicherat, éd., *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, t. IV, Paris, 1847, p. 180).

<sup>29</sup> Dans cette controverse, se mêlaient deux points de vue : celui de l'histoire, selon laquelle, manifestement, Jeanne d'Arc avait voulu, dès le début, non seulement faire sacrer le roi (voir la lettre du sire de Rotselaer, envoyée en avril 1429 au duc de Brabant) mais aussi mettre les Anglais hors de « toute France », comme le dit sa lettre de défi, et celui de la théologie, qui se devait d'expliquer ses échecs. Voir Gaston du Fresne de Beaucourt, « Jeanne d'Arc et sa mission d'après son dernier historien », *Revue des questions historiques*, 1867.

<sup>30</sup> Henri Wallon, *Jeanne d'Arc*, édition de 1879, t. II, p. 432-433.

pathologique des voix et des apparitions. Mais en même temps, il refuse l'explication selon laquelle il y eut chez Jeanne d'Arc comme une externalisation a posteriori d'une intense conviction intérieure : au commencement, dit-il, il y a manifestement un ou des messages venus du dehors, qu'elle eut d'ailleurs bien du mal à accepter, tant elle se sentait dépassée par ce qui lui était demandé d'accomplir <sup>31</sup>. Il faut donc admettre l'idée d'un véritable – et mystérieux - dialogue et non d'un monologue.

Parfois cependant – il en est conscient – Wallon mêle son propre jugement à la stricte présentation des faits. Ainsi au sujet des douze articles transmis par l'évêque Cauchon aux théologiens et aux canonistes de Normandie et de Paris pour qu'ils lui donnent leur avis. Il s'échauffe : « Voilà donc les douze articles, voilà leur sincérité, leur exactitude ! Ce ne sont pas seulement des points de droit que l'on soumet à la discussion des légistes : ce sont des faits, qu'on suppose établis, faits affirmés d'autant plus hardiment que l'accusée n'est point acculée à y contredire, et qu'on a eu soin de taire les démentis qu'elle y a donnés. C'est donc en toute sécurité que l'évêque, dans ses lettres du 5 avril (1431), invite les maîtres et les docteurs à lui donner leur avis sur la pièce qu'il leur envoie, il les prie de lui faire connaître par écrit, rapidement, ce qu'ils pensent : "si les choses arguées leur paraissent contraires à la foi orthodoxe, à l'Écriture et à la détermination de l'Église romaine ou des docteurs approuvés par l'Église et aux sanctions canoniques ; scandaleuses, téméraires, perturbatrices de la chose publique, injurieuses ou entachées de crimes contre les bonnes mœurs". Les qualificatifs qu'il sollicite sont tout entières dans ces lignes. Sa lettre d'envoi contient en résumé la réponse qu'il attend ». Et en note, comme pris de remords : « Malgré notre application à retrancher toute discussion du récit des faits, nous n'avons pas supprimé entièrement cet examen

---

<sup>31</sup> *Id., ibid.*, p. 371-374.

des douze articles, parce qu'il nous permet de signaler la fraude et la malice des juges, ce qui est bien aussi un trait de l'histoire »<sup>32</sup>.

Encore que la question fasse toujours débat parmi les spécialistes actuels, je suis prêt pour ma part à suivre Wallon dans sa défense et illustration du procès de réhabilitation, mais à condition toutefois de considérer celui-ci dans son ensemble : non pas seulement les témoins de son enfance, de son intervention auprès du roi, de son action militaire, de sa mort, mais aussi les réflexions des hommes de savoir qui ont alors accepté de donner leur opinion. Plusieurs, tels Thomas Basin, Martin Berruyer, Élie de Bourdeilles, Robert Ciboule, étaient des esprits supérieurs, dotés d'une grande culture, ils ont mis leur réputation en jeu lorsqu'ils ont formulé leur diagnostic, non sans perspicacité, bon sens et humanité<sup>33</sup>.

Oui, en l'occurrence, Henri Wallon fut un historien engagé, son propos est à l'opposé de celui d'un « avocat du diable » lors d'un procès de canonisation, il lui fallait au contraire répondre préventivement à d'éventuelles objections lorsque celui de Jeanne d'Arc aurait enfin lieu. Il reste que sa plaidoirie est solide, elle montre une parfaite maîtrise du dossier de sa « cliente », comme l'indiquent les notes de référence en bas de page ainsi que le nombre et la densité des appendices.

En résumé, dès lors qu'il s'était persuadé, après examen, de la sainteté de Jeanne d'Arc, une « bonne chrétienne » en même temps qu'une martyre comme en témoigne sa fin, Wallon eut à cœur d'ôter de son crédit au « beau » procès de condamnation, en soulignant ses omissions et ses partis pris et, inversement, de redonner du poids au procès de réhabilitation, susceptible en conséquence d'être

---

<sup>32</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 207-208. On ne peut qu'approuver Wallon, sensible ici aux limites de la méthode qu'on appellera plus tard positiviste.

<sup>33</sup> Philippe Contamine, « La réhabilitation de la Pucelle vue au prisme *des tractatus super materia processus* : une propédeutique », dans *De l'hérétique à la sainte. Les procès de Jeanne d'Arc revisités. Actes du colloque international de Cerisy (1<sup>er</sup>-4 octobre 2009)*, éd. François Neveux, Caen, 2012, p. 177-195. Le procès de réhabilitation avait pour finalité de « déconstruire » le procès de condamnation : tâche difficile.

une pièce maîtresse pour le futur procès de canonisation qu'il appelait de ses vœux.

Philippe Contamine, membre de l'Institut.